



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11958-14907-0

Valable pour l'année 2024

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

250 000,00 EUROS

(Deux cent cinquante mille euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

CABINET IFNOR

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° Siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL et Monsieur Christophe PEREZ

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

GESTION IMMOBILIERE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

19 avril 2024

MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11958-14907-0

Valable pour l'année 2024

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

110 000,00 EUROS

(Cent dix mille euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

CABINET IFNOR

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° Siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL et Monsieur Christophe PEREZ

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

**TRANSACTION IMMOBILIERE
AVEC MANIEMENT DE FONDS**

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

19 avril 2024

MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT



ATTESTATION DE GARANTIE

N°police : 1-11958-14907-0

Valable pour l'année 2024

Le GROUPEMENT FRANCAIS DE CAUTION

Société d'Assurance Mutuelle à Cotisations Variables - Entreprise régie par le Code des Assurances

Dont le siège social est : 7 Chemin de la Dhuy 38240 MEYLAN

Ayant, par arrêté du 9 Juillet 1985 (Journal Officiel du 26 Juillet 1985) été agréé pour pratiquer en FRANCE des opérations de caution (branche 15 de l'article R 321.1. du Code des Assurances).

Ayant délivré un contrat d'assurance caution.

ATTESTE QU'UNE CAUTION D'UN MONTANT DE :

14 000 000,00 EUROS

(Quatorze millions d'Euros)

A BIEN ETE DONNEE PAR LUI A :

CABINET IFNOR

SARL au capital de 167 150,00 Euros, immatriculée sous le N° Siren : 490 279 510

Dont le siège social est 41 Boulevard Pitre Chevalier - 14640 VILLERS SUR MER

Représentée par ses co-gérants Monsieur Bernard DUVAL et Monsieur Christophe PEREZ

AU TITRE DE LA GARANTIE FINANCIERE :

SYNDIC DE COPROPRIETE

La présente garantie a uniquement pour objet de satisfaire aux obligations de garanties financières visées au chapitre III du décret N° 72.678 du 20 juillet 1972 (modifié) en application de la loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 (modifiée)

A COMPTER DU :

19 avril 2024

MEYLAN, LE
POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT